

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du mardi 28 septembre 2021 tenue à la salle des fêtes**

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 22 septembre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule-POUCHAIN, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Éric FOULON, Mme Delphine MALIDAN, Adjointes.
M. Olivier BRUNET, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE
M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Éric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT et M. Matthieu LEGROIS, Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

M. Philippe CREQUY donne procuration à M. Stephen MOUND
Mme Patricia HETRU donne procuration à Mme Delphine DUWICQUET
M. Stéphane MILAMON donne procuration à M. François RUCKEBUSCH
M. Philippe BELHOSTE donne procuration à Mme Hélène DELECOURT
M. Laurent VANDESTEENE donne procuration à Mme Chantal LEVRAY
Mme Huguette DEWINTRE donne procuration à M. le Maire

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Morgane MOREL et M. Nicolas SEGARD

Monsieur Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 31

ORDRE DU JOUR

Administration générale – Procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Personnel communal – Avancement de grade au titre de l'année 2021 et mise à jour du tableau des emplois suite à la réorganisation des services et des départs en retraite
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 3) Finances – Camp de vacances des Bruyères – Participation communale 2021
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 4) Finances – Remplacement de menuiseries à l'école Blériot - Acceptation de la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « rénovation énergétique 2021 » - Plan de relance
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 5) Finances – Acquisition de nouvelles parts sociales de la Caisse d'Epargne
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 6) Finances – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés (acte constitutif – version 2021)
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Finances – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz, de fournitures et de services associés (acte constitutif – version 2021)
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 8) Urbanisme - Cession des parcelles AI 64 – AI 65 – AI 66 – AI 67 – AI 68 – AI 69
Création d'un lotissement sur l'emplacement de l'ancienne école Jean-Jaurès - Avenue Clémenceau
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 9) Commune de Quelmes – Augmentation de la capacité de traitement des intrants de l'installation de méthanisation par Quelmes Énergie SARL
Rapporteur : Madame Delphine MALIDAN
- 10) Administration générale – Adhésion à l'association Territoires et Prisons
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 11) Administration générale - Association Foncière de Remembrement de Saint-Martin-lez-Tatinghem et Longuenesse – Renouvellement des membres du bureau
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 12) Intercommunalité – Mise à disposition de services numériques – Adhésion au service commun numérique (vidéoprotection)
Rapporteur : Monsieur le Maire

- 13) Jeunesse – Remboursement des frais d'inscription ALSH et colonies pendant les vacances scolaires
Rapporteur : Monsieur Éric FOULON
- 14) Jeunesse – Élection du Conseil Municipal des Jeunes – Modification de la charte
Rapporteur : Madame Brigitte LECOUSTRE
- 15) Intercommunalité – Reconduction de l'adhésion au service de conseiller en énergie partagée
Rapporteur : Madame Delphine MALIDAN
- 16) Développement durable – Mise en place d'une benne associative – Autorisation de signature d'une convention bipartite
Rapporteur : Madame Delphine MALIDAN
- 17) Affaires scolaires – Frais de scolarisation d'un élève en ULIS
Rapporteur : Madame Marie-Paule POUCHAIN

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir cette séance de conseil municipal, ce n'est pas sans une certaine émotion que je voudrais saluer la mémoire de M. Philippe PETITPRÉ, qui vient de nous quitter. Nous aurons ce soir une profonde pensée pour son épouse Claudine, ses enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants. Élu comme moi même depuis 1995, non dans le groupe d'opposition comme Philippe se plaisait à le dire mais dans le groupe minoritaire, il a toujours milité pendant ces quatre mandats d'élu dans l'intérêt de la commune. Nos rapports étaient cordiaux et constructifs avec des divergences mais jamais de désaccords profonds. Philippe PETITPRÉ était très attaché aux valeurs de la République. Il n'inspirait que le respect. Je souhaitais honorer son engagement bénévole pendant toutes ces années au service de la commune en tant que conseiller municipal mais aussi lors de manifestations organisées par le Comité des Fêtes et l'Office Municipal de la Culture, surtout au sein du club de football de Malafoot dont il était le Président et la cheville ouvrière et auquel il était très attaché, et qui demain devra faire face à un grand vide. Au nom des membres du conseil municipal, j'adresse aux siens nos plus sincères condoléances et je vous invite à respecter une minute de silence. Je vous remercie. J'ouvre donc la séance du conseil municipal du 28 septembre 2021. Nous avons 8 absents dont 6 procurations. Monsieur BELHOSTE m'a transmis un courrier me priant de bien vouloir l'excuser. Il remercie les membres du conseil municipal pour leur soutien, leur présence et les différentes marques de sympathie lors des funérailles de Monsieur Philippe PETITPRÉ. »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

Madame LEVRAY : « Merci Monsieur le Maire. Merci pour l'hommage appuyé que vous avez rendu à Monsieur Philippe PETITPRÉ qui va tous nous manquer. J'aurai deux questions sur le procès-verbal. Nous avons évoqué un problème de calendrier et je souhaiterais renouveler la demande d'un calendrier prévisionnel afin d'avoir plus de visibilité pour organiser les agendas de chacun. Ensuite, concernant la commission d'accessibilité dont nous avons parlé, vous aviez annoncé une réunion après les vacances. Nous y sommes. Est-ce qu'une date a été arrêtée ? »

Monsieur le Maire : « Sur la première question, le fameux calendrier, je sais que vous êtes allée dans les services poser la question. Vous savez très bien que les agendas de chacun sont compliqués, que nous avons des réunions à la CAPSO. Je parle sous contrôle de Monsieur BARRET, qui vous a d'ailleurs répondu dans ce sens, je lui céderai la parole s'il le souhaite, nous répondons aux obligations administratives sur les délais à respecter en terme de convocation. Aujourd'hui, nous savons que le prochain conseil municipal aura lieu en décembre mais il nous est impossible d'en fixer la date. »

Madame LEVRAY : « Même si c'est une approximation. »

Monsieur le Maire : « Si c'est pour changer au bout de huit jours, cela ne sert à rien. Monsieur BARRET voulez-vous répondre ? »

Monsieur BARRET : « Comme disait Monsieur le Maire, il y a des obligations légales, soit cinq jours francs avant qui sont toujours respectés bien sûr. À l'heure actuelle, nous n'avons pas défini d'agenda plus précis car le risque est toujours de donner une date et de devoir modifier une fois ou deux, ce qui entraîne de la confusion. Nous préférons communiquer les dates lorsque nous sommes certains qu'elles ne bougeront plus. »

Monsieur le Maire : « Tout ce que nous savons c'est que le prochain sera en décembre. Sur la commission d'accessibilité, je vais donner la parole à Rodrigues HERMANT. Je sais qu'il a beaucoup échangé ce week-end avec les responsables de l'association. »

Monsieur HERMANT : « En ce qui concerne la date de la commission, il avait été évoqué la fin des vacances. Je peux vous dire que le dossier Adap, qui avait pris un peu de retard, avance assez vite. Il serait plus logique d'attendre d'avoir des plans, des acceptations de la commission d'accessibilité au niveau d'Arras afin d'avancer. Il faut arriver avec des éléments et des choses intéressantes à dire. Personnellement, j'ai bien envie d'en faire une, soit avant la fin de l'année, soit début de l'année prochaine. Je ne sais pas si Monsieur BARRET peut nous donner des dates précises par rapport au dossier Adhap. »

Madame LEVRAY : « Cela permettrait de faire un point d'étape car nous attendons cette commission depuis de nombreuses années. »

Monsieur HERMANT : « Justement, c'est ce qui a été évoqué ce week-end. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, nous ne réglons pas le problème des autres années. Nous démarrons à mai 2020. »

Monsieur HERMANT : « Pour ma part, je suis désolé de toujours repousser. J'essaie de faire les choses correctement. Je pense qu'il serait judicieux d'attendre les résultats de l'Adap. Ensuite, il y a plusieurs points à débattre lors de cette commission. Je pense que le dossier Adap est un gros point à évoquer. Autant que ce soit terminé et que l'on puisse avoir des éléments pour en parler. »

Madame LEVRAY : « Nous espérons, comme vous, que l'échéance ne sera pas trop tardive. »

Madame DELECOURT : « Nous vous avons déjà posé la question concernant les conditions dans lesquelles se passent les conseils municipaux dans cette salle des fêtes. Pour le confort acoustique de tous, nous vous redemandons une configuration différente de placement des tables, à savoir qu'il y a des personnes dans la salle qui sont porteuses d'appareils auditifs et ce n'est pas évident du tout avec cette résonance. Si on pouvait rapprocher les tables, ce serait bien plus simple pour tout le monde. Merci de bien vouloir en tenir compte. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas une volonté d'éloigner les gens les uns des autres. Nous avons une volonté de répondre aux gestes barrières sinon on le ferait dans notre salle du conseil municipal. Si nous nous éloignons autant, c'est pour répondre à la réglementation, sinon nous avons une salle du conseil municipal disponible. »

Madame DELECOURT : « On pourrait peut être mettre les tables comme on l'avait fait dans la salle Léo Lagrange, route de Wisques. Ce serait beaucoup plus simple. On peut peut être essayer. Si d'autres personnes ont d'autres idées. Franchement nous avons des soucis. Merci. »

Monsieur le Maire : « Rassurez moi, vous m'entendez ? »

Madame DELECOURT : « Pas toujours, j'en suis désolée. Vous n'êtes pas le seul à parler et nous avons du mal à entendre d'autres personnes. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame LEVRAY : « J'ai quelques petites questions sur la décision du 16 juin. L'initiative nous paraît très intéressante, mettre en place une programmation financière pluriannuelle. Nous vous demandons si, en parallèle, il n'y aurait pas lieu maintenant de pouvoir programmer une formation des élus concernant toutes ces questions budgétaires ? Je sais bien que cela a été compliqué les derniers mois, et que cela n'a pas été possible mais maintenant nous y voyons un petit peu plus clair. Étant donné que des choses vont être proposées et changées, on pourrait en profiter pour organiser cette formation. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes en train de travailler sur le PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) et vous aurez un retour. Vous serez d'ailleurs, vous élue, interrogée, comme les citoyens, les présidents d'associations, les directeurs d'école, les services. Je pense que ce retour du cabinet chargé de travailler à nos côtés sur l'élaboration de ce PPIF, fera déjà aussi une formation. On peut absolument, comme nous l'avons dit, noter dans la formation des élus tout le budget. Il n'y a aucun souci. »

Madame LEVRAY : « Concernant la première décision du 16 août, de prendre un cabinet visant à désigner un coordonnateur de sécurité santé, on se demandait s'il n'était pas possible que cette consultation puisse être faite en direct par la mairie. Est-ce une obligation de passer par une société ? »

Monsieur le Maire : « Etant sensible à toute économie, si on le fait, parfois il faut nous faire confiance, je vais laisser la réponse à Monsieur BARRET. »

Monsieur BARRET : « Vous pensez que l'on a demandé à une société de faire la consultation ? »

Madame LEVRAY : « Je demande pourquoi ce n'est pas possible de le faire directement. »

Monsieur BARRET : « Nous externalisons. Il y a obligation d'avoir un coordonnateur sécurité, j'aurais pu laisser la parole à Monsieur David DAMBRUNE, qui est plus spécialisé que moi. Dès qu'il y a co-activités d'entreprises sur un chantier, nous sommes obligés de confier à une société spécialisée en la matière. »

Madame LEVRAY : « Mais là, c'est la consultation pour désigner. »

Monsieur BARRET : « Je pense que c'est dans la tournure de phrase. En fait, nous n'avons pas confié la consultation, c'est la mission que l'on a confiée à cette entreprise. Nous avons consulté directement, nous ne sommes pas passés par un intermédiaire. Il s'agissait bien d'un appel à concurrence pour désigner le coordonnateur. »

Madame LEVRAY : « La suivante du 26 août, nous allons créer un boulodrome couvert et il est noté au lieu dit la Tour. Il s'agit du domaine de la Tour ? Je n'ai jamais entendu parler d'un lieu dit « la Tour » à Longuenesse. Est-ce que c'est sur le même domaine que la médiathèque ou à proximité ? »

Monsieur le Maire : « Absolument pas. À mon avis, sur le plan cadastral, c'est dénommé à cet endroit lieu dit la Tour. Moi même quand je l'ai lu, je me suis posé la question et je me suis dit que cela devait être la référence cadastrale qui a été reprise. Vous confirmez Monsieur DAMBRUNE ? Donc, le projet est de couvrir, à la demande du club, une partie du boulodrome côté arbres pour abandonner le site de la route de Wisques. Rassurez vous, nous n'allons pas faire de boulodrome à la médiathèque. »

Madame LEVRAY : « On ne peut que saluer la décision du 8 septembre au niveau des véhicules à motorisation diesel que l'on essaiera d'éviter à l'avenir. Cela va bien dans le sens des propositions que l'on a pu faire donc nous en sommes très satisfaits. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas attendu que vous proposiez non plus. Nous l'avions également proposé. La preuve, lorsque nous avons reçu le marché, les prestataires ne nous proposaient aucun véhicule à motorisation avec nouvelle énergie. Donc, nous avons relancé l'appel à concurrence. Nous ne mettons pas une adjointe au développement durable pour ne pas travailler dans ce sens, n'est ce pas Madame MALIDAN. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir sur la décision du 3 août concernant le marché de rénovation des toitures. Quels sont les bâtiments concernés dans ce programme pluriannuel. Est-ce qu'une réflexion a été menée pour la récupération des eaux de pluie ? »

Monsieur DAMBRUNE : « Concernant les bâtiments, il y aura dans un premier temps le traitement d'une partie de la toiture de l'école du Centre, ensuite il s'agit uniquement des réfections de chéneaux sur 4 ou 5 bâtiments communaux pour cette année. Dans le cadre du futur PPIF, il y a une analyse complète de tous les bâtiments qui sera faite dans le cadre d'un audit. Suite à cela, il y aura des travaux qui seront engagés. Pour le moment, aucune réflexion n'a été menée sur le traitement des eaux pluviales comme vous me le demandez. La toiture va être remplacée par une toiture neuve avec isolation mais le rejet se fait toujours dans le réseau d'eaux pluviales actuellement. Il n'y a pas de citernes de récupération d'eaux pluviales mises en place si telle était votre question. »

Madame DELECOURT : « Est-ce que vous y avez pensé ou est-ce que ce sera à plus long terme ? »

Monsieur DAMBRUNE : « Ce sera plus à long terme car il faut déjà trouver les emplacements et également mettre en place ces citernes. »

Madame DELECOURT : « Cela peut être intéressant au vu du nombre de toitures. »

Monsieur DAMBRUNE : « Il faut pouvoir rentrer avec des semi-remorques pour implanter des cuves de récupération de 20 000 ou 30 000 litres. Dans nos écoles, cela va être compliqué d'y rentrer avec de tels engins. »

Madame DELECOURT : « Il y a de l'argent à gagner au vu du nombre de fleurs que l'on a à arroser. »

Monsieur DAMBRUNE : « Pour cela, nous avons des bassins de récupération pour l'arrosage de nos fleurs. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir également sur la question du 6 septembre. La somme paraît importante. Pouvez-vous nous indiquer la durée d'intervention de la société. Est-ce que les documents vont être également numérisés en plus du tri et de l'archivage ? »

Monsieur le Maire : « J'ai posé la même question car le coût paraît important. Le montant n'inclut pas la numérisation. »

Monsieur BARRET : « Le travail des études va s'étaler sur plusieurs mois pour l'ensemble car il y a également les délais de procédure pour obtenir les autorisations afin de détruire les documents. Il faut l'aval des archives départementales. L'estimation est basée sur le nombre de mètres linéaires et nous avons plusieurs centaines de mètres linéaires d'archives à trier, à ranger et à éliminer le cas échéant, car le but est de gagner de la place. C'est hors numérisation sinon le coût aurait été effectivement bien plus important. Dans un premier temps, il faut déjà que l'on remette de l'ordre dans nos archives. »

Madame DELECOURT : « Dans un second temps, vous imaginez vous orienter plus vers une numérisation des documents ou nous continuerons l'archivage papier ? »

Monsieur BARRET : « Pour l'instant, ce n'est pas prévu dans le marché. La réflexion peut être menée sur tout ou partie des archives car l'intérêt de la numérisation est de pouvoir consulter les archives rapidement sur les archives les plus récentes et les plus utilisées. En informatique, le coût est important car la numérisation des documents prend beaucoup de place, il faudrait se doter de serveurs supplémentaires et plus performants. C'est un arbitrage qui devra peut être être fait dans un deuxième temps. Nous aurons une vision plus précise du volume réel des archives après destruction des documents inutiles. »

Monsieur le Maire : « Je pense que tout le monde sera d'accord pour dire que l'avenir est à la numérisation. Comme nous avons enclenché les tablettes pour les élus afin d'éviter le papier, on va se diriger vers un travail de numérisation des documents. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Matthieu LEGROIS en qualité de secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE À LA RÉORGANISATION DES SERVICES ET DÉPARTS EN RETRAITE

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du tableau des avancements de grade au titre de l'année 2021 qui ont pris effet au 01/07/2021 ainsi qu'à valider le tableau des emplois après mise à jour :

Emploi	Grade actuel	Grade futur	Motif
Agent de l'administration	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Avancement au choix
Agent chargé de la ludothèque	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Avancement au choix
Agent chargé de l'entretien des bâtiments	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Avancement au choix
Agent chargé de l'entretien des bâtiments	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Avancement au choix
Agent chargé de l'organisation des fêtes et cérémonies	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Avancement au choix
Agent chargé de l'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Avancement au choix
Responsable du Pôle proximité	Attaché	Attaché principal	Avancement au choix
Agent chargé de la comptabilité	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur	Promotion interne
Agent responsable de la voirie et de l'ilôtage	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise	Promotion interne
Responsable d'équipe espaces verts	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise	Promotion interne
Agent chargé des espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Avancement au choix
Agent chargé des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Avancement au choix
Agent chargé du transport	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	

Le conseil municipal est également invité à délibérer pour valider ces suppressions d'emplois suite à l'avis favorable du comité technique en date du 3 mai 2021 et le tableau des emplois mis à jour.

Il s'agissait soit de postes qui avaient été créés en double par obligation, le temps que les agents, aujourd'hui en retraite, soldent leurs congés soit de postes à supprimer suite à des réorganisations liés à des départs en retraite. Des créations d'emploi avec recrutement ont également eu lieu dans le cadre de ces réorganisations.

À l'unanimité, le conseil municipal décide que les postes suivants, restés ouverts dans le tableau des emplois, sont supprimés :

- 1 poste de responsable ressources humaines (cadre d'emplois des rédacteurs) : départ en retraite,
- 1 poste de responsable de pôle urbanisme et services techniques (cadres d'emplois des rédacteurs ou attachés) : départ en retraite,
- 1 poste de responsable adjoint des services techniques (cadres d'emplois des techniciens ou ingénieurs) : départ en retraite,
- 1 poste de responsable d'équipe des espaces verts (cadres d'emploi des agents de maîtrise ou adjoints techniques) : départ en retraite,
- 1 poste de responsable voirie (cadres d'emplois des techniciens ou adjoints techniques) : départ en retraite,
- 1 poste d'agent chargé de l'entretien de l'espace public (cadre d'emplois des adjoints techniques) : départ en retraite,
- 1 poste de plombier (cadre d'emplois des adjoints techniques) : départ en retraite,
- 2 postes d'agents polyvalents (cadre d'emplois des adjoints techniques) : départ en retraite.

FINANCES – CAMP DE VACANCES DES BRUYÈRES – PARTICIPATION COMMUNALE 2021

Monsieur MOUND quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en partenariat avec les Villes de Saint-Omer, Salperwick et Wizernes et conformément à la délibération n° 22 du 8 juin 1989, la Ville de Longuenesse octroie, chaque année, une participation au camp des Bruyères afin que les enfants longuenessois puissent fréquenter les accueils de loisirs organisés en Juillet par cette association.

La participation 2021 s'élève à :

- Nombre d'enfants : 165
- Nombre de journées : $165 * 21 = 3\ 465$
- Tarif par enfant et par jour : 5,10 €
- Participation communale 2021 : $5,10\ € * 3\ 465 = 17\ 671,50\ €$

Toutefois, conformément à la délibération n° 2021-45 du 12 avril 2021, l'association a perçu un premier versement à hauteur de 50 % de la participation 2020 soit **6 165,00 €**.

Madame LEVRAY : « Il y a un écart d'environ 5 000 € entre 2020 et 2021, est-ce qu'il y a eu plus d'enfants ou les frais ont-ils été plus importants pour l'accueil compte tenu des conditions sanitaires ? »

Monsieur FOULON : « C'est le nombre d'enfants. En 2020, nous étions en période de Covid et cette année également, mais nous avons eu que 137 enfants de Longuenesse contre 165 en 2021. Les frais n'ont rien à voir. Nous avons un budget et une participation communale qui est fixée lors du conseil d'administration. Elle augmente en fonction du coût de la vie. »

Madame LEVRAY : « Si c'est le nombre d'enfants qui a augmenté, ce ne peut qu'être très bien pour l'association. »

Monsieur FOULON : « 165, en 2019 le nombre était de 167, donc nous sommes revenus au même nombre que 2019. »

À l'unanimité, le conseil municipal (Mme DUWICQUET et M. FOULON ne prennent pas part au vote), décide :

- d'allouer le solde de la participation communale pour les frais de fonctionnement du camp de vacances des Bruyères pour l'année 2021 soit **11 506,50 €**,
- de prélever la dépense à l'article 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes » du Budget Primitif 2021.

Monsieur MOUND réintègre la salle.

FINANCES – REMPLACEMENT DE MENUISERIES À L'ÉCOLE BLÉRIOT – ACCEPTATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2021 » - PLAN DE RELANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2020-87 du 14 décembre 2020, le conseil municipal a entériné le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Louis Blériot, sise rue Louis Blériot à Longuenesse.

La commune a déposé une demande de subvention de 30 % auprès des services de l'Etat courant septembre 2020.

Par courrier en date du 29 juin 2021, Monsieur le Sous-Préfet nous informe que notre dossier a été retenu au titre de la DSIL « rénovation énergétique » de 2021. Cependant, eu égard au nombre de dossiers déposés et à l'enveloppe allouée à l'arrondissement, il ne lui a pas été possible de retenir le dossier au taux de 30 % demandé mais au taux de 25 % soit un montant de 23 027,25 €.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter cette subvention de 23 027,25 € de la part de l'Etat,
- d'entériner le nouveau plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Financements sollicités	Montant en € HT
Travaux	92 109,00 €	DSIL (25 %)	23 027,25 €
		Autofinancement	69 081,75 €
Total	92 109,00 €	Total	92 109,00 €

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se référant à ce dossier.

FINANCES – ACQUISITION DE NOUVELLES PARTS SOCIALES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la délibération n° 8 du 28 mars 2000, la Ville de Longuenesse a souscrit 1 500 parts sociales de la Société Locale d'Épargne de la Plaine de la Lys, détentrice de parts de la Caisse d'Épargne du Pas-de-Calais. La valeur unitaire nominale de la part sociale a été fixée à 20 €.

Ainsi, chaque année, la Ville de Longuenesse perçoit un intérêt dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Épargne en fonction des résultats financiers de cette dernière.

Toutefois, la Caisse d'Épargne nous informe par courrier en fin d'année dernière que la Banque Centrale Européenne a émis une nouvelle recommandation (N° BCE/2020/35) demandant aux établissements de crédit de ne pas verser de dividendes en espèces.

Pour respecter cette recommandation tout en permettant aux sociétaires de percevoir la rémunération des parts sociales, la rémunération a été versée sous la forme d'une attribution de parts sociales nouvelles.

Compte tenu du montant net calculé des intérêts, il a donc été automatiquement investi en 20 nouvelles parts sociales au prix unitaire de 20,00 € pour un montant total de 400,00 €. L'écart entre le montant net des intérêts et celui des nouvelles parts sociales a été crédité sur le compte ouvert au Trésor Public (5,00 €).

Madame LEVRAY : « Juste un petit étonnement car la somme est relativement dérisoire par rapport au budget de la ville. Quel est l'intérêt pour la commune de posséder ces parts sociales. Je suppose que cela a été une obligation probablement avec un prêt qui a dû être contracté. Est-ce que ce compte peut être soldé ou sommes nous obligés de le garder en l'état ? »

Monsieur BARRET : « Nous n'avons pas eu le choix. Nous avons automatiquement transformé les dividendes que l'on devait percevoir en parts sociales. La question de l'intérêt de conserver ces parts ou de les vendre pourra se poser à l'avenir. Pour l'instant, nous n'avons pas approfondi la question à ce jour, surtout dans la mesure où on ne peut plus percevoir de dividendes. »

Monsieur le Maire : « C'est une décision qui a été prise en mars 2000. On se posera la question de la pérennité. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la souscription de 20 nouvelles parts sociales pour un montant de 400,00 € portant ainsi le nombre de parts à 1 520,
- d'imputer cette dépense à l'article 266 du budget primitif 2021.

FINANCES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS (ACTE CONSTITUTIF – VERSION 2021)

Vu que depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels,

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1er juillet 2007,

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques,

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché,

Vu que, pour les besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Longuenesse d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1er : d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 : de fixer et réviser la participation financière de la commune de Longuenesse conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes joint à la présente délibération.

FINANCES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS (ACTE CONSTITUTIF – VERSION 2021)

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie, notamment ses articles L. 441-1, 441-5 et L. 445-4,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Longuenesse d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1er : d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 : de fixer et réviser la participation financière de la commune de Longuenesse conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes joint à la présente délibération.

**URBANISME – CESSIION DES PARCELLES AI 64 – AI 65 – AI 66 – AI 67 – AI 68 – AI 69
– CRÉATION D'UN LOTISSEMENT SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE JEAN
JAURÈS – AVENUE CLÉMENCEAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société d'aménagement – lotissement STILNOR, sise 350 avenue du Stade 59240 Dunkerque, souhaite acquérir une unité foncière de 9601 m² appartenant à la Commune de Longuenesse comprenant les parcelles de terrains nus cadastrées AI 64 (3 041 m²) AI 65 (1 769 m²), AI66 (3 659 m²), AI67 (376 m²), AI 68 (340 m²), AI 69 (416 m²).

Cette unité foncière correspond à l'emplacement de l'ancienne école Jean Jaurès ainsi qu'à trois logements situés le long de l'avenue Clémenceau. Ces bâtiments ont été démolis.

La société STILNOR souhaite acquérir cette unité foncière de 9 601 m² afin d'y aménager un lotissement permettant la création de logements à usage d'habitation répartis sur plusieurs îlots ainsi que notamment les voiries, espaces verts, accès et trottoirs faisant partie de l'opération.

La valeur vénale du bien a été estimée à 137 000 euros HT (soit environ 14,27 € HT / m²).

Monsieur le Maire : « Avant de passer au vote, je vous donne quelques précisions. C'est un sujet qui a démarré sous l'ancienne mandature. J'ai demandé au lotisseur d'essayer d'accélérer le projet car la friche est dans cet état depuis longtemps. Il a fallu démolir et désamianter. Au départ, ce projet était un projet unique de l'avenue Clémenceau et à l'arrière qui donne rue des Frères Camus. Ce projet va être scindé en deux. On s'est aperçu qu'il y avait un dénivelé beaucoup trop important pour pouvoir envisager la circulation de ces zones. Ce sera deux projets différents. Le projet situé avenue Clémenceau va vous être présenté vers le mois de décembre. Il y aura de l'accession à la propriété, du logement social et une partie béguinage. »

Madame LEVRAY : « Peut-on savoir par qui a été estimé le bien ? Est-ce une proposition de la société ou une estimation des Domaines a-t-elle été faite ? »

Monsieur le Maire : « Nous n'échappons pas à l'évaluation des Domaines comme tout. »

Madame LEVRAY : « Nous sommes bien conscients que tous les travaux d'aménagement par la société auront un coût non négligeable. Il y aura quand même une sacré plus-value quand on connaît le prix du mètre carré de terrain à bâtir à Longuenesse. La revente de ce terrain va se faire aux alentours de 110 à 130 € le m². Ici, nous avons une proposition à 14,27 €, cela paraît vraiment très peu quand on sait que lorsque nous cédonns une petite partie de terrain à un riverain, cela n'a jamais été estimé à moins de 20 € le m². Concernant le projet, vous venez de nous donner quelques détails supplémentaires pour l'arrière et le terrain que l'on avait acquis et la sortie éventuelle. Mais, sur ce projet, nous avons trop peu d'éléments, donc nous nous abstenons sur le vote. »

Monsieur le Maire : « Vous ne votez pas le projet mais sur la vente du terrain. »

Madame LEVRAY : « Oui justement, le prix du mètre carré m'étonne. »

Monsieur le Maire : « Vous remettez en cause le prix. Ce n'est pas nous sinon nous l'aurions fixé plus cher. »

Madame LEVRAY : « Il n'est noté nul part. On parle de valeur vénale du bien qui a été estimée mais dans la délibération, vous nous dites que ce sont les Domaines. »

Monsieur le Maire : « Qui voulez-vous que ce soit d'autre ? Ce n'est pas moi qui ai estimé le prix du terrain. »

Madame LEVRAY : « Cela semble un peu en deçà de ce qui est proposé habituellement. »

Monsieur le Maire : « Vous interrogez les Domaines. Votre vote ne porte pas sur le projet mais sur la vente du terrain. Est-ce que l'on vend ou pas le terrain. »

Madame LEVRAY : « A ce prix là, cela me paraît peu. »

Monsieur le Maire : « Vous interrogerez vous mêmes les Domaines. »

Madame DELECOURT : « Y a t-il une raison pour laquelle le prix soit si faible ? Est-ce que les Domaines vous ont donné une raison ? »

Monsieur le Maire : « Cela coule de source. Il y aura un travail d'enrochement nécessaire sur la partie droite. Ne vous méprenez pas, je ne suis pas en train de défendre le lotisseur. Je défends le projet de construction de logements sur Longuenesse. D'un côté, on nous dit qu'il y a une baisse de la population, je vous ai entendu le dire à plusieurs reprises. Et quand on met en place des logements, on nous répond que l'on vend le terrain parfois peu cher. Quand on voit arriver des logements, on donnerait parfois le terrain. Non ? »

Madame LEVRAY : « Sur le projet que l'on a vu tout à l'heure, je ne pense pas que Monsieur LENGAGNE a acheté son terrain à 14 € le m². »

Monsieur le Maire : « Il l'a déjà acheté à un privé. Vous mélangez tout. Un privé vend son terrain, il n'y a pas d'évaluation des Domaines. Sous-jacent, cela veut dire qu'il y a un loup. »

Madame LEVRAY : « Non pas du tout. »

Monsieur le Maire : « Donc, vous n'êtes pas d'accord pour que l'on vende le terrain. »

Madame LEVRAY : « Nous émettons quelques doutes sur le prix de ce terrain. Vous nous permettrez de nous abstenir. Pour autant, nous approuvons tout à fait qu'un projet de lotissement puisse voir enfin le jour à cet endroit qui devient une friche. »

Monsieur le Maire : « Il ne va pas voir le jour grâce à vous parce que vous allez vous abstenir sur la vente. »

Madame LEVRAY : « De toute façon, n'importe comment vous savez bien qu'avec 4 absentions votre projet n'est pas remis en cause. »

Monsieur le Maire : « C'est dommage que vous ne puissiez pas adhérer à ce projet. »

Madame LEVRAY : « Nous reviendrons peut être sur notre décision quand un projet nous sera présenté. »

Monsieur le Maire : « C'est n'importe quoi. Si je vous écoute ce soir, on ne vend pas le terrain. Si on ne vend pas le terrain, il n'y aura pas de projet. »

Madame LEVRAY : « Cela ne changera rien. Vous savez bien que 4 abstentions ne changeront rien sur la vente du terrain. »

Monsieur le Maire : « Donc, vous vous abtenez par principe. »

Madame LEVRAY : « Prenez le comme par principe. Ce n'est absolument pas pour mettre des bâtons dans les roues mais nous avons le droit de nous exprimer. Nous n'entravons pas le projet. »

Monsieur le Maire : « Vous nous interrogez sur le prix du terrain, moi je vous réponds que ce n'est pas moi qui le fixe. »

Madame LEVRAY : « Je l'ai dit dans mon propos que nous étions bien conscients qu'il y avait un coût à tous ces travaux. »

Monsieur le Maire : « Vous voyez la base d'un des journaux locaux, il y a un contrebas qu'il faut à tout prix soutenir par un enrochement. Ce n'est pas moi qui ai fixé le prix sinon je l'aurais fixé plus cher. »

À l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT, M. VANDESTÉNE), le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de 9 601 m² (superficie susceptible de varier légèrement suite au bornage définitif) sur l'ensemble des parcelles cadastrées AI 64 – AI 65 – AI 66 – AI 67 – AI 68 – AI 69 au profit de la société d'aménagement – lotissement STILNOR, sise 350 avenue du Stade 59240 Dunkerque, pour un montant de 137 000 € HT (la vente entre dans le champ d'application de la TVA à taux normal. Le fait générateur et l'exigibilité de la TVA seront fixés d'une manière générale à la

date du transfert de propriété. La TVA sera acquittée par la commune), étant précisé que les frais de bornage, d'acte notarié ainsi que tous autres frais afférents seront à la charge de l'acquéreur,

- autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à établir ainsi que tous autres actes ou documents afférents à cette cession.

COMMUNE DE QUELMES – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INTRANTS DE L'INSTALLATION DE MÉTHANISATION PAR QUELMES ÉNERGIE SARL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application du code de l'environnement, de la loi sur l'eau et des différents textes régissant sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par arrêté du 12 août 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a prescrit une enquête publique pour l'augmentation de la capacité de traitement des intrants de l'installation de méthanisation située lieu-dit « Le Dicloy » 825 route département 207 sur la commune de QUELMES

La demande présentée par SARL QUELMES ENERGIE est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour les raisons suivantes :

- accroissement de la quantité de la capacité de traitement des intrants et épandage de digestat de l'installation de méthanisation située lieu-dit « Le Dicloy » 825 route département 207 sur la commune de QUELMES

L'installation ci-dessus mentionnée est soumise à l'enquête publique pendant un mois du 6 septembre au 6 octobre 2021 inclus.

Pendant le délai fixé, le public peut notamment prendre connaissance du dossier relatif à cette installation en Mairie de Longuenesse. En outre, le public peut déposer et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, le lundi de 10 h 00 à 12 h 00, le mercredi et le vendredi de 17 h 00 à 19 h 00 à la mairie de QUELMES, lieu d'implantation du projet.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes de Leulinghem, Longuenesse, Lumbres, Moringhem, Saint Martin Lez Tatinghem, Salperwick, Setques, Tilques, Wisques, Wizernes et Zudausques peuvent formuler leur avis sur la demande d'autorisation. La délibération devra être transmise en préfecture au plus tard le **22 octobre 2021**.

Le dossier est consultable en version papier en Mairie de Longuenesse aux horaires d'ouverture habituels. En outre, un lien de téléchargement de la version numérique a été envoyé par courriel aux membres du conseil municipal le 03/09/2021 (deux documents modifiés ont également été envoyés par courriel le 07/09/2021).

À l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas s'opposer aux dispositions projetées et d'émettre un avis favorable à cette opération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION TERRITOIRES ET PRISONS

Monsieur le Maire : « Juste une précision. Monsieur BENASSAYA n'est pas Maire de Fleury-Mérogis mais de Bois d'Arcy. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais intervenir sur cette délibération, non pas pour remettre en cause ce projet, parce que c'est bien qu'il y ait un rapprochement de villes qui ont des problématiques communes. Il y a quelques années, la commune avait signé des conventions avec l'administration pénitentiaire pour l'accueil de majeurs et même de mineurs en Travaux d'Intérêt Général. Je souhaitais savoir si nous exerçons toujours cet accueil car cela me semble primordial comme alternative à l'incarcération et cela peut aider à désengorger le centre pénitentiaire d'un public soumis à des peines légères. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas l'objet de la question. Nous continuons à accueillir des personnes en TIG, encore dernièrement. La question n'est pas du tout sur l'administration pénitentiaire. »

Madame LEVRAY : « Il s'agit d'une problématique de la commune d'avoir ce centre dans notre commune et de pouvoir aider à la réinsertion. »

Monsieur le Maire : « A sa demande, j'ai reçu Monsieur BENASSAYA. Je ne connaissais pas l'objet de sa demande de rendez-vous. C'était pour créer cette association et à ma grande surprise, il m'a demandé d'intégrer le bureau. C'est une association d'élus qui ont, au sein de leur commune, un centre pénitentiaire afin d'échanger sur les liens avec les centres pénitentiaires et d'améliorer les choses. »

Madame LEVRAY : « L'accueil des TIG est un lien fort. Voilà le but de ma question. »

Monsieur le Maire : « Je pense que ce n'est pas ce sujet que l'on va traiter. Mais de toute façon, j'ai répondu on poursuit. Je précise qu'il s'agit d'une activité totalement bénévole. »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, sous l'impulsion de Monsieur Philippe BENASSAYA, Député des Yvelines, et de quelques membres fondateurs, l'association Territoires et Prisons va prochainement être créée.

Cette association a pour objet de créer une dynamique entre les territoires français accueillant des centres de privation des libertés. Ses objectifs sont les suivants :

- assurer la représentation pluraliste des territoires accueillant des lieux de privation de libertés et défendre leurs intérêts dans toute leur diversité,
- veiller au respect de l'article 7 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,
- établir une concertation et une coopération étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions et problématiques en lien avec le milieu carcéral qui leur sont communes,
- faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par une information régulière.

L'association se composera :

- 1) de communes, intercommunalités et conseils départementaux,
- 2) de parlementaires,
- 3) de personnes qualifiées.

Monsieur le Maire quitte la salle.

À l'unanimité, le conseil municipal (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) :

- autorise Monsieur le Maire signer l'adhésion de la Commune de Longuenesse à l'association Territoires et Prisons dont vous trouverez un projet de statuts en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à y siéger en qualité de représentant de la Commune de Longuenesse.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ASSOCIATION FONCIÈRE DE
REMEMBREMENT DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM ET LONGUENESSE –
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 5 août 2021, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais nous a informé que :

Conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code Rural, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM – LONGUENESSE. Les membres du bureau sont désignés pour 6 ans.

En ce qui concerne notre commune, il nous appartient de désigner 3 membres ou nu-propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, c'est à dire en section Z. Les usufuitiers ne peuvent pas être retenus.

Le Maire, ou le conseiller municipal mandaté, est membre de droit. De ce fait, il ne peut pas être désigné au titre des propriétaires.

Dès réception, une copie de la délibération sera transmise à la Chambre Régionale d'Agriculture afin qu'elle puisse procéder à la désignation des 3 autres membres propriétaires.

Le conseil municipal à l'unanimité (Monsieur HERMANT ne prend pas part au vote) propose :

- Monsieur Jean-Luc HERMANT
- Monsieur Rodrigues HERMANT
- Monsieur Frédéric SEGOND

INTERCOMMUNALITÉ – MISE À DISPOSITION DE SERVICES NUMÉRIQUES – ADHÉSION AU SERVICE COMMUN NUMÉRIQUE (VIDÉOPROTECTION)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans un contexte de développement toujours croissant de l'usage des technologies de l'information et dans un objectif d'économies et de rationalisation des moyens, la mise en place de services dans le domaine de l'information et des télécommunications est une nécessité. Cette mutualisation des moyens doit, en effet, permettre d'optimiser l'usage de ces technologies et de limiter, pour les collectivités territoriales, leurs établissements ainsi que leurs partenaires exerçant une mission de service public, les dépenses d'investissement et de maintenance correspondantes.

Dans le cadre de la stratégie numérique définie à l'échelle du Pays de Saint-Omer, la Direction Mutualisée du Numérique propose d'assurer, par l'intermédiaire de prestations internes ou externes, la mise à disposition de matériels et logiciels informatiques et téléphoniques incluant les modalités de conseil, d'étude, d'acquisition, de maintenance et d'exploitation.

La démarche proposée privilégie autant que possible l'homogénéisation des matériels, des logiciels de base et des logiciels métiers, autant pour réduire les coûts que pour améliorer le support et les prestations d'assistance.

Compte tenu du volume, de la confidentialité et de la nature de ces éventuels échanges de données informatisées, cette approche mutualisée doit s'accompagner de responsabilités mutuelles. Ainsi, la CAPSO s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer la continuité, la sécurité et la qualité des services proposés, et à respecter le secret le plus absolu sur tous les documents et données auxquels elle pourrait avoir accès. Le bénéficiaire s'engage, quant à lui, à n'utiliser les services auxquels il a souscrit que pour son propre usage et à signaler tout incident ou toute intervention extérieure ayant un impact sur le système d'information.

Cette mise à disposition de moyens s'inscrit dans les propositions du schéma de mutualisation, conformément aux articles L5211-56 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux prestations de service réalisées par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour le compte d'une collectivité et L.5211-4-3 du CGCT permettant la mise en commun de moyens de l'EPCI au profit des communes membres de l'EPCI. Ce dispositif juridique est complété par un conventionnement de droit commun entre la CAPSO et tout partenaire susceptible d'utiliser lesdits services.

Une convention permet de définir précisément les modalités techniques et financières. Aussi, au titre des prestations rendues, le partenaire doit s'acquitter d'une participation annuelle, après émission de titres de recette par la CAPSO.

Les coûts sont susceptibles d'évoluer sur la durée et sont actualisés par l'intermédiaire d'annexes.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le principe de mise à disposition de moyens en informatique et télécommunication de la CAPSO pour le volet vidéoprotection,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières et toutes les pièces s'y rattachant.

JEUNESSE – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION ALSH ET COLONIES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Longuenesse organise des accueils de loisirs et des colonies.

Les frais d'inscription des enfants sont réglés par les familles avant l'ouverture de ces accueils.

Cet été, des groupes d'enfants ont du être fermés en raison d'enfants testés positifs au COVID 19.

Afin de ne pas pénaliser les familles, il serait souhaitable de rembourser les familles au prorata du nombre de jours de fermeture de chaque groupe.

Pour information, vous trouverez ci-après les tarifs actuels :

1) ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ

Tarif Longuenessois :

QUOTIENT FAMILIAL	3 SEMAINES	SEMAINE
quotient familial compris entre 0 et 617	72,00 €	24,00 €
quotient familial compris entre 618 et 800	87,00 €	29,00 €
quotient familial compris entre 801 et 1000	111,00 €	37,00 €
quotient familial compris supérieur à 1000	150,00 €	50,00 €

Tarif extérieurs :

QUOTIENT FAMILIAL	3 SEMAINES	SEMAINE
quotient familial compris entre 0 et 617	150,00 €	50,00 €
quotient familial compris entre 618 et 800	156,00 €	52,00 €
quotient familial compris entre 801 et 1000	165,00 €	55,00 €
quotient familial supérieur à 1000	174,00 €	58,00 €

2) ALSH PASTEUR ET SALAMANDRE PETITES VACANCES SCOLAIRES

QF	TARIF LONGUENESSOIS				TARIF EXTERIEUR		
	FRAIS INSCRIPTION 1 ENFANT 1 SEMAINE	AIDE CAF (ATL)	RESTE A CHARGE FAMILLE		FRAIS INSCRIPTION 1 ENFANT 1 SEMAINE	AIDE CAF (ATL)	RESTE A CHARGE FAMILLE
0 A 617	24,00 €	17,00 €	7,00 €		50,00 €	17,00 €	33,00 €
	24,00 €	13,60 €	10,40 €		50,00 €	13,60 €	36,40 €
618 A 800	29,00 €		29,00 €		52,00 €	52,00 €	
801 A 1000	37,00 €		37,00 €		55,00 €	55,00 €	
SUPERIEUR A 1000	50,00 €		50,00 €		58,00 €	58,00 €	

3) COLONIES DE VACANCES ETE À MORBIER

Tarif Longuenessois :

- quotient familial compris de 0 à 800 : 315,00 €
- quotient familial compris entre 801 et 1000 : 385,00 €
- quotient familial supérieur à 1000 : 450,00 €

Tarif extérieurs :

- quotient familial compris de 0 à 800 : 465,00 €
- quotient familial compris entre 801 et 1000 : 490,00 €
- quotient familial supérieur à 1000 : 520,00 €

4) COLONIES DE VACANCES HIVER À MORBIER

Tarif Longuenessois :

- quotient familial compris de 0 à 800 : 315,00 €
- quotient familial compris entre 801 et 1000 : 355,00 €
- quotient familial supérieur à 1000 : 390,00 €

Tarif extérieurs :

- quotient familial compris de 0 à 800 : 425,00 €
- quotient familial compris entre 801 et 1000 : 450,00 €
- quotient familial supérieur à 1000 : 480,00 €

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le principe de rembourser les frais d'inscription pour l'ALSH été 2021 au prorata du nombre de jours de fermetures des groupes concernés,
- d'appliquer également le même principe à l'avenir en cas de fermeture de groupe pour raison sanitaire ou autre décidée par l'organisateur, ainsi que dans le cas d'enfant absent pour hospitalisation sous réserve de fournir un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation.

JEUNESSE – ÉLECTION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DE LA CHARTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2016-50 du 16 juin 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un Conseil Municipal Jeunes et sa charte de fonctionnement, modifiée par délibération n° 2018-72 du 12 septembre 2018, afin d'intégrer les élèves de 4ème.

L'expérience a montré qu'inclure les élèves de 4ème n'avait pas apportée de plus-value. Par ailleurs, il apparaît que la différence d'âge entre les CM 1 et les élèves de 4ème est trop importante.

En outre, ces deux dernières années de fonctionnement ont montré l'importance d'élaborer, avec les jeunes élus, en début de mandat, un règlement de fonctionnement. En effet, ce travail collaboratif est ensuite respecté par tous. La charte prévoit désormais de le rédiger lors des premières réunions du Conseil Municipal des Jeunes Longuenessois.

Il s'avère donc nécessaire de modifier la charte de fonctionnement du conseil municipal des jeunes de Longuenesse pour tenir compte de ces différents aménagements.

Le projet de charte est annexé au présent rapport. Les aménagements y sont surlignés.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification de la charte.

INTERCOMMUNALITÉ – RECONDUCTION DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉE

Madame MALIDAN : « Je rappelle que dans cette convention on précise bien que le but, au niveau de la CAPSO, est d'accompagner la transition énergétique et pour cela de maîtriser la demande en énergie, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments notamment, et aussi de produire localement des énergies renouvelables et de récupération, on peut faire la jonction avec le méthaniseur de tout à l'heure. Dans cette convention, on va parler du plan climat air énergie territorial, du territoire qui est démonstrateur en REV3 et des contrats d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables. Ce sont des sujets que nous traitons globalement dans le cadre du développement durable. »

Madame LEVRAY : « Juste pour souligner. Nous avons vu que parmi les missions du CEP, il y avait la formation des équipes municipales et des élus, autre formation que l'on pourrait peut être mettre en place ensemble puisqu'il y a des projets de rénovation partout sur les bâtiments communaux et autres projets. Cela pourrait être bien que l'on ait cette sensibilisation et cette formation qui puisse être faite aussi sur toutes les problématiques énergétiques. »

Monsieur le Maire : « C'est noté. Madame MALIDAN sera en charge de mettre en place la formation afin de nous mettre au courant. »

Madame MALIDAN : « C'est noté. »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la convention liée au service de conseil en énergie partagé (CEP) est arrivée à échéance. Cette convention mise en place par la CAPSO en partenariat avec la FDE 62 est donc à renouveler pour la période juin 2021 à juin 2022.

Les missions du "CEP" :

- sensibilisation et formation des équipes communales et des élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine,
- réalisation et mise à jour d'un bilan énergétique détaillé du patrimoine communal en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre,
- accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, mise en œuvre du plan d'actions recommandé, assistance à maîtrise d'ouvrage, préparation des dossiers, des cahiers des charges, des investissements,
- suivi des consommations et dépenses énergétiques,
- mise en réseau des élus et techniques du territoire pour créer une dynamique d'échanges,
- missions complémentaires à préciser avec le CEP (déjà évoqué lors d'une précédente rencontre).

La convention aura une durée d'un an de juin 2021 à juin 2022.

Pour la commune de LONGUENESSE la participation financière au service CEP sera la suivante :

Année 5 : 3 683,00 €.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de signer la convention jointe à la présente délibération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE – MISE EN PLACE D'UNE BENNE ASSOCIATIVE –
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION BIPARTITE**

Madame DELECOURT : « Je souhaiterais avoir une précision car je n'ai pas bien compris le projet. Des bennes seront des bennes supplémentaires qui vont être déposées dans les écoles ? »

Madame MALIDAN : « Non, elles vont être déposées à des points de collecte que l'on est en train de définir. Aujourd'hui, certaines écoles ont des bennes de collecte proches des écoles qu'on laissera et nous allons essayer de mieux mapper la commune, de mettre certaines bennes à des endroits où il n'y en a pas aujourd'hui, voire de renforcer certains points de collecte où on sait qu'il y a beaucoup de déposes. Un point où il y en a pas aujourd'hui c'est à la mairie. Donc, nous avons proposé qu'une benne soit mise à cet endroit. »

Madame MALIDAN : « Nous en avons 8. »

Madame LEVRAY : « Elles vont doubler. »

Monsieur le Maire : « C'est un projet bipartite entre la CAPSO et la Ville, avec d'autres communes d'ailleurs. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le développement de l'économie circulaire autour de la filière papier/carton a pour enjeux de :

- Soutenir un nouveau modèle de développement notamment économique basé sur les principes de la 3ème révolution industrielle (REV3) afin d'accélérer la transition écologique et d'en faire un moteur d'attractivité et d'excellence territoriale,
- Être innovant en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatifs et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri plastiques),
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste et ambitieuse afin de dépasser les objectifs de valorisation de 65% attendus en 2022,
- Rendre visible la qualité de notre démarche.

Sur la CAPSO, il est proposé le développement d'un dispositif de collecte incitative des papiers/cartons promu par différentes associations labellisées du territoire.

En développement et en consolidant ces circuits d'approvisionnement vers l'industrie papetière locale, la CAPSO affirme sa volonté de valoriser localement les papiers/ cartons de son territoire et tendre vers un recyclage optimal.

Avec ce nouveau modèle de valorisation de la filière papier/carton, elle initie un projet expérimental de mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire allant bien au-delà de la problématique des déchets.

Principe de la collecte incitative

La Communauté d'Agglomération du pays de Saint Omer souhaite mettre en place des points d'apport volontaire le papier et/ou le carton en collaboration avec le monde associatif du territoire.

Les papiers / cartons collectés seront exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries de notre territoire. Les recettes générées par la vente des papiers / cartons collectés seront reversées auprès des associations (déduction faite du coût de collecte facturé par la CAPSO) ce qui décrit ainsi la démarche d'incitation positive.

La Commune de Longuenesse souhaite s'engager auprès de la CAPSO sur ce projet. Les associations ou coopératives scolaires désignées par la commune sont :

- la coopérative scolaire de l'école Louis Blériot
- l'association de parents d'élèves de l'école Léon Blum
- la coopérative scolaire d'élèves de l'école du Centre
- l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) de l'école Pasteur
- la coopérative scolaire de l'école Paul Verlaine
- la coopérative scolaire de l'école Georges Sand

Le total des recettes de la collecte du papier carton sera divisé à part égal entre les associations/coopératives labellisées par la commune de LONGUENESSE

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention entre la commune et la CAPSO.

AFFAIRES SCOLAIRES – FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ÉLÈVE EN ULIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 6 août 2021, la Ville de Calais nous demande de prendre en charge les frais de scolarité d'un enfant inscrit dans l'un de ses établissements scolaires, en ULIS, pour l'année 2020-2021 et ce, pour un montant de 46 €.

Il est prévu que, lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une ULIS, cette décision s'impose à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983.

Cette indication figure à l'article L351-2 du code de l'éducation qui prend en compte la loi sur le handicap du 11 février 2005.

Par ailleurs, l'article L 212-8 du code de l'éducation dispose qu'une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

- aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou, si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées,
- à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune,
- à des raisons médicales.

L'inscription d'un enfant dans une ULIS ne relève pas d'un cas dérogatoire mais d'un cas spécifique.

Il convient d'appliquer, dans ce cas, la combinaison des articles L 212-8 et L 351-2 du code de l'éducation.

Cette dépense doit donc être prise en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale de l'éducation spéciale qui s'impose à elle, ainsi qu'à la commune d'accueil obligée de l'accueillir.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la Ville de Calais et décide d'appliquer cette décision aux éventuelles futures demandes concernant les élèves en ULIS.



QUESTIONS DIVERSES

Madame LEVRAY : « J'avais déposé trois questions supplémentaires de notre groupe. La première concerne les travaux à l'école Léon Blum. Pouvez-vous nous faire un point sur l'état d'avancement des travaux en cours puisque l'on sait que les travaux ont pris un peu de retard ? Où en est-on ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur RUCKEBUSCH, donnez nous un point sur les travaux de l'école Léon Blum, école pour laquelle la rentrée s'est faite dans les meilleures conditions. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « J'allais y venir. Tout d'abord, je voudrais signaler que cette réhabilitation est un gros chantier avec pas moins de 5 entreprises, qui cohabitent à longueur de temps. Comme cela nous a été présenté avant le démarrage des travaux, ces travaux se sont déroulés en trois phases afin de pouvoir continuer à accueillir les élèves pendant les travaux. La première phase a eu lieu entre fin mars jusque fin juin, et est terminée pour les travaux intérieurs. Nous avons la phase 2, école maternelle, pendant les grandes vacances, dont les travaux intérieurs sont quasiment terminés. À partir du mois de septembre, les entreprises sont sur la phase 3 qui est la deuxième partie élémentaire, c'est à dire la

première partie élémentaire côté parking enseignants. Ici, nous sommes entre la phase 1 et la maternelle. L'état d'avancement des travaux : le vide sanitaire a été totalement bouché par du pouzzolane, produit pour l'isolation. La toiture terrasse est quasiment terminée. En globalité, nous sommes à peu près à 70 % d'avancement des travaux. Le lot menuiseries nous a causé un petit souci puisqu'au mois de juillet nous avons reçu la totalité des menuiseries mais il y a eu une erreur au niveau de l'entreprise de fabrication. Nous avons réceptionné le mauvais coloris. Nous devons avoir les deux faces blanches et nous avons reçu une face blanche qui était à l'intérieur et une face gris anthracite à l'extérieur. Nous avons décidé avec l'architecte de renvoyer les 140 menuiseries afin d'avoir les nouvelles menuiseries pour qu'ils puissent démonter les vitreries et les visseries. Nous rencontrons demain l'entreprise qui devrait monter ces menuiseries ainsi que son fournisseur pour faire le point de cette nouvelle commande. Tous les mercredis, nous avons une réunion de chantier avec Monsieur DAMBRUNE avec toutes les entreprises. Au niveau du planning, nous sommes dans les délais. D'ailleurs, je voudrais souligner et remercier, comme le disait Monsieur le Maire, les entreprises qui ont joué le jeu pour pouvoir faire la rentrée dans les temps et surtout remercier les 26 membres du personnel, que ce soit en entretien et aux services techniques, car ils sont venus prêter main forte aux collègues qui étaient sur place pour pouvoir accueillir correctement les élèves lors de cette rentrée des classes. Voilà l'état d'avancement de ce chantier. En plus de ces entreprises, en régie, nous avons pu repeindre 3 salles de classe. Nous avons également fait appel à la société Debacker puisque, lors de la phase 1, les couloirs, les cages d'escalier et 3 salles de classe ont été repeints. »

Madame LEVRAY : « Merci beaucoup pour toutes ces précisions. »

Monsieur le Maire : « Je m'associe aux remerciements à destination de l'équipe des agents municipaux qui s'est fortement mobilisée pour relever le défi afin que la rentrée puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles de l'école Léon Blum, ce qui a été fait. Je pense que ce dossier de travaux a fait l'objet de commentaires et de propos inutiles, je l'ai dit lors de la cérémonie des enseignants. On se demandait si on ne nous prenait pas pour des irresponsables. Nous avons mis en place il y a quelques mois, en présence de Madame l'Inspectrice, Madame la Directrice, les DDEN, les services de la Ville, les élus un plan B, qui, si jamais il y avait souci, nous mettions en place les classes dans la salle de sports à côté et au centre social. Nous n'avons pas eu besoin de ce plan B, tant mieux pour nous. À un moment donné, à écouter ou à lire certains, on avait l'impression qu'on n'avait rien préparé et que la rentrée allait se faire pendant qu'il pleuvait encore dans les classes, ce qui était totalement faux d'ailleurs. Je voudrais préciser que nous avons agi avant, pendant et après en personnes responsables. Je ne vous dis pas que la livraison des menuiseries n'a pas posé problème. Nous savions, David, Nathalie, Thibaut, que nous devons répondre au défi qui était d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et c'est ce qui a été fait. Je voulais rajouter que des travaux non prévus ont été réalisés. Je pense que demain nous pourrions inaugurer une très belle école. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Je voudrais aussi rajouter les remerciements à Mme Nathalie FASQUELLE, Delphine BARBIER et David DAMBRUNE qui ont été réactifs. »

Monsieur le Maire : « Que ce soient les agents ou les élus concernés directement, nous avons été très présents sur le chantier. »

Madame LEVRAY : « Merci. La deuxième question concerne un champ un peu plus vaste à savoir la propreté, la circulation, l'entretien des espaces verts, du cimetière et des voiries. Nous sommes très souvent et même de plus en plus fréquemment interpellés par les habitants de la commune souffrant de voir la qualité de vie dans la commune se dégrader. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les retours que l'on a. Certains téléphonent, écrivent en mairie : parfois la réponse est rapide et la solution est trouvée, mais à d'autres occasions l'interlocuteur se trouve bien démuné lorsqu'on lui conseille de s'adresser ailleurs. La commune n'est pas responsable de tout, mais il nous semble qu'elle doit être au moins le médiateur de ce qui se passe sur son territoire. Il y a également ceux qui vous ont interrogé par courrier M. le Maire en 2020, n'ont pas encore reçu de réponse et qui s'inquiètent de ce délai. Le conseil municipal n'est pas le lieu pour dresser un inventaire des problèmes soulevés. Mais vous est-il possible de réunir la commission ad hoc au sein de laquelle nous pourrions évoquer tous ces sujets et vous faire remonter toutes les informations que l'on nous donne ? »

Monsieur le Maire : « J'avoue être un peu surpris sur la démarche. Les longuenessoises et longuenessois sont dans la capacité de faire remonter leurs problématiques. Nous avons mis en place un nouveau logiciel. J'ai l'impression que si vous n'étiez pas là pour faire le retour des doléances des habitants, ceux-ci ne seraient pas écoutés. Vous avez raison de le dire, le conseil municipal n'est nullement le lieu pour dresser ce genre d'inventaire, c'est vous qui le dites et je vous rejoins. Quand on parle de commission ad hoc, je ne comprends pas. Comme si demain nous allons réunir une commission pour collecter les doléances et sollicitations des besoins de nos concitoyennes et concitoyens. Quand je lis que les gens souffrent de voir la qualité de vie de la commune se dégrader, je fais tout de suite un parallèle avec nos agents car si cette situation se dégrade c'est parce que c'est moins bien qu'avant. Si j'étais agent, je me sentirais un peu concerné et je sais que je voudrais rééditer le sérieux et l'engagement qui est le leur du service public, d'ailleurs ils savent que c'est ce que j'ai donné comme directive à la fois aux élus et au personnel, au directeur général des services, aux chefs de pôle, aux chefs de service. Ma devise est action/réaction. Je redis que je ne voulais plus entendre qui que ce soit me dire, Monsieur le Maire, cela fait 3 ans qu'on vous le demande. Cette époque là, vous n'êtes pas obligée de me croire, est révolue parce que nous mettons les moyens, notamment en terme de logistique. Vous abordez des choses mais vous restez un peu trop flou à mon goût. Vous dites que, lorsque quelqu'un est démuné, on lui conseille de s'adresser ailleurs, je n'ai pas besoin de savoir le nom mais quel est le problème ? Quand vous dites qu'une personne a envoyé un courrier en 2020 et n'a pas encore reçu de réponse. Je suis surpris, je vous donne mes clés, vous pouvez aller sur mon bureau, j'ai une pochette "rendez-vous" que je stabilote et je réponds aux demandes de rendez-vous. Tous les jours, je passe dans les bureaux. Si jamais je rencontre des concitoyens qui viennent pour un dossier, je les salue et il m'arrive même de les recevoir sans qu'ils aient rendez-vous. Plus encore, avec les services, contrairement à vous qui êtes restée très vague. Moi, j'ai des noms à vous donner. »

Madame LEVRAY : « Moi je ne vous donnerais pas de nom, Monsieur le Maire, je ne suis pas une délatrice d'une part, je n'ai pas à donner de noms en conseil municipal. C'est bien pour cela que je vous demande de réunir une commission. »

Monsieur le Maire : « Vous plaisantez. Une commission ? Pour dire quoi ? »

Madame LEVRAY : « Non je ne plaisante pas. Une commission dans laquelle nous pourrions vous faire remonter les informations. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que les gens ont besoin de vous pour nous faire remonter les informations. »

Madame LEVRAY : « Apparemment oui. Pourquoi s'adresseraient-ils à nous ? Et puis, c'est notre rôle d'élus aussi. »

Monsieur le Maire : « Heureusement que tous les gens de Longuenesse qui ont des soucis ne passent pas par les élus. »

Madame LEVRAY : « En l'occurrence, j'ai eu des remontées et je vous en fais part. Il me semble que je suis dans mon rôle, sinon je n'aurais pas posé cette question pour le plaisir d'écrire quelques lignes sur une feuille. »

Monsieur le Maire : « Pour le plaisir de dénoncer une situation qui se dégrade. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas un plaisir. »

Monsieur le Maire : « Sur notre proximité, nous l'avons écrit et nous l'appliquons. Les habitants savent que nous devons être proches. Nous les élus, nous distribuons le Vivre à Longuenesse. »

Madame LEVRAY : « Donc les gens qui nous font part d'une certaine déception et qui nous posent des questions sont des imbéciles ? »

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai dit cela ? Vous me dites que je n'ai pas répondu à quelqu'un depuis 2020. J'aimerais bien savoir qui. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas à le dire ce soir. Ce n'est pas le lieu. »

Monsieur le Maire : « Moi je vous dis qu'en terme de proximité, nous avons modifié des choses. »

Madame LEVRAY : « Vous nous avez parlé d'un logiciel. On peut savoir de quoi il s'agit ? »

Monsieur le Maire : « C'est le logiciel des services techniques. »

Madame LEVRAY : « Les concitoyens n'y ont pas accès, nous non plus. »

Monsieur le Maire : « Madame, j'ai donné la directive : la demande est recevable ou non. Si elle est recevable, on dit aux personnes dans quel délai on va répondre. Toutes ces informations sont inscrites dans un logiciel puis les services entrent en action. David DAMBRUNE donne à ses équipes la mission d'exécuter. »

Madame LEVRAY : « Donc tout va bien dans le meilleur des mondes dans la commune de Longuenesse. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela. »

Madame LEVRAY : « Si. Tout est réglé, vous avez connaissance de tout et ce qu'on nous dit n'est pas vrai. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela. Je vous explique comment nous fonctionnons, ensuite nous ne sommes pas parfaits loin s'en faut. Par exemple, j'ai eu des remontées à plusieurs reprises sur le cimetière. Les services m'ont vu très agacé. Du coup, nous avons pris la voiture et nous sommes allés au cimetière avec les services. Nous nous sommes adressés à l'agent qui entretient le cimetière. Nous avons fait le point et avons apporté des modifications car nous avons tenu compte des retours. Moi je réponds aux courriers, j'appelle les gens, Madame LEVRAY, avec mon portable chez eux et plus encore, vous allez me parler de médecins tout à l'heure, j'anticipe, je fais des visites à domicile, ce que les médecins ne font plus beaucoup. Je peux vous les citer : M. et Mme DEBARGE m'ont sollicité le jour des élections. M. le Maire, ne pourriez-vous pas venir chez nous afin d'évoquer un problème ? Nous sommes allés avec Monsieur DAMBRUNE et Monsieur RUCKEBUSCH. M. et Mme WICQUART, M. et Mme BRACQ, M. et Mme BARA qui ont un problème de fissure de maison. Tout n'est pas parfait, mais ce qui est difficile à entendre est que le constat met en cause notre fonctionnement. Bien sûr, il y a des choses à faire. Je l'ai dit au cimetière, vous allez attendre que les branches traversent la toiture pour les couper. Nous avons dit que nous serions proches des gens et réactifs. Le jour où vous trouvez quelqu'un qui a fait une demande une, deux ou trois fois pour le même problème, vous me l'amenez. »

Madame DELECOURT : « Ecoutez Monsieur le Maire, je pense que cette personne qui nous a écrit, on va tout simplement lui dire de prendre rendez-vous avec vous, comme cela vous allez pouvoir constater qu'on ne vous a pas raconté n'importe quoi. Nous en sommes désolés. Nous ne faisons que remonter ce souci. »

Monsieur le Maire : « A ce moment là, ne généralisons pas les choses. Nous savons très bien que ce n'est pas parfait. Sur l'entretien des espaces verts, vous savez très bien que les règles phytosanitaires aujourd'hui ont changé, l'été pluvieux que nous avons eu, a compliqué le travail de nos agents chargés des espaces verts. »

Madame DELECOURT : « Comme vous parlez des espaces verts, je me permets d'aborder ce sujet dans mon propre quartier. C'est déplorable. Les barrières laissées par les magasins se sont encore écroulées et n'ont toujours pas été réparées. On ne voit plus le stop qui est envahi par les herbes. Une habitation ne coupe pas ses haies, on vous l'avez déjà signalé, on va un de ces jours avoir un accident. Je vous invite à venir dans le quartier, constater les soucis. »

Monsieur le Maire : « Moi je vais dans les quartiers. »

Madame DELECOURT : « J'aimerais bien vous y rencontrer Monsieur le Maire, j'en serais ravie pour vous montrer les problèmes. »

Monsieur le Maire : « Quand les gens m'interpellent je vais chez eux. On distribue le Vivre à Longuenesse. Au delà de distribuer le document, cela nous permet aussi d'aller dans les quartiers, d'échanger et de constater les problématiques. J'ai même envisagé que l'on pourrait demander à un agent une fois par mois de faire le tour de toute la commune. Je l'ai déjà dit également aux services qui ne sont pas que des exécutants. Si jamais vous tondez une pelouse et que vous voyez une problématique autre que les espaces verts, ne fermez pas les yeux, faites remonter le problème. »

Madame DELECOURT : « On a déjà remonté le problème Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Je peux vous dire que les équipes et les élus sont boostés dans ce sens. Je souhaite que nous ayons, à ce niveau là, des résultats, et je suis exigeant avec moi même et avec les autres. Je le répète on ne peut pas être parfait, c'est impossible. »

Madame DELECOURT : « Je vous demande de bien vouloir prendre ma remarque en compte. »

Monsieur le Maire : « Monsieur DAMBRUNE, veuillez noter. Vous me direz en combien de temps on réagit. »

Madame DELECOURT : « Je vous invite Monsieur le Maire à me rendre visite. »

Monsieur le Maire : « Vous me direz en combien de temps nous avons réagi. Ils n'ont plus le droit de ne pas réagir. »

Madame DELECOURT : « Mais je souhaite que ce soit fait dans les 8 jours parce que c'est une question de sécurité. Il y a un stop qui n'est plus visible. »

Monsieur le Maire : « La qualité de vie se dégrade, il ne faut pas exagérer. »

Madame LEVRAY : « La troisième question intitulée désert médical, on en entend beaucoup parlé en ce moment. Nous avons une problématique bien importante sur la commune. Il y a quelques années 6 médecins généralistes exerçaient sur notre commune dont 2 dans le quartier du Fort Maillebois, quartier en politique de la ville. Un départ à la retraite non remplacé, ils ont dû à 5 assurer la nouvelle répartition de la patientèle. Depuis quelques semaines, ils ne sont plus que 4 sur la commune et plus aucun dans le QPV. Je sais Monsieur le Maire que vous avez interrogé la CAPSO qui a une compétence santé sur le territoire et votre question a soulevé un débat très intéressant lors d'une réunion de commission CAPSO. Un travail et des réflexions sont en cours à ce sujet à la CAPSO. Nous souhaitons cependant y revenir ici car sur notre commune la problématique est de toute première urgence, par rapport aux communes environnantes puisque nos 4 médecins généralistes partiront en retraite pratiquement en même temps et dans un délai très très proche. Leur charge de travail est telle que nous devons croiser les doigts, de plus, plus cette charge sera importante moins elle sera attractive pour l'installation d'un remplaçant. En attendant les résultats des travaux entrepris par la CAPSO pour une réponse globale sur le territoire, la commune envisage t-elle de proposer ses propres actions pour sortir de cette impasse ? »

Monsieur le Maire : « Pensez-vous que nous ne sommes pas au fait du problème ? Je pourrais vous montrer mon portable sur le nombre de fois où j'ai répondu à des messages ou téléphoné. Ceux qui suivent messenger, vous avez Gérard MICHEL qui m'envoie régulièrement des messages, me disant qu'il n'a plus de médecin. Je l'ai appelé plusieurs fois. La ville n'ayant pas la compétence santé, je suis intervenu à la CAPSO, vous l'avez dit. Je suis d'ailleurs très surpris que vous n'ayez pas emboîté le pas car vous assistiez à cette réunion. »

Madame LEVRAY : « En visioconférence, c'est toujours très compliqué. »

Monsieur le Maire : « Ne dites pas n'importe quoi, cela vous est arrivé de poser des questions en visioconférence. Comment se fait-il que vous n'emboîtiez pas le pas en posant la question ? »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas forcément à emboîter le pas. J'ai assisté à ce débat qui était très intéressant et je n'avais pas d'autres choses à ajouter, ni même à parler à la CAPSO de la problématique de Longuenesse. »

Monsieur le Maire : « Vous préférez en parler ce soir en conseil municipal. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr car je soulève une problématique bien particulière à notre commune. »

Monsieur le Maire : « Vous croyez que je parlais pour qui l'autre jour ? »

Madame LEVRAY : « Je ne suis pas Maire de cette commune, c'est vous. C'est quand même terrible que, lorsque nous posons une question, vous le prenez toujours comme une agression. »

Monsieur le Maire : « Je vous demande, vous êtes élue de Longuenesse. Pourquoi n'avez-vous pas posé de questions à la Vice-Présidente de la CAPSO en charge de la santé. »

Madame LEVRAY : « Elle a eu un discours très clair. Elle nous a parlé de ce qui était en cours. Elle nous a dit que pour le moment elle ne pouvait pas donner d'éléments concrets et qu'il y aurait une information à la population qui serait faite en temps venue. »

Monsieur le Maire : « Vous m'attaquez sur un sujet qui n'est pas municipal. Elle vous a rassurée mais malgré tout, vous voulez qu'aujourd'hui on parle d'une compétence qui n'est pas communale. »

Madame LEVRAY : « Elle ne m'a pas rassurée en ce qui concerne notre commune. Il y a une réflexion pour le territoire de la CAPSO. Cela fait partie des compétences de la CAPSO, facultative d'ailleurs mais cela en fait partie, des consultations sont faites, des réflexions sont menées. En revanche, sur notre commune, il y a une très grande urgence. »

Monsieur le Maire : « Cela dépend quand même de la compétence CAPSO qui est la santé. »

Madame LEVRAY : « L'attractivité de notre ville n'est pas une compétence CAPSO mais relève de notre responsabilité. »

Monsieur le Maire : « L'attractivité économique fait partie de la compétence de la CAPSO. »

Madame LEVRAY : « Il n'y a pas que l'attractivité économique. »

Monsieur le Maire : « Je continue. Vous croyez que je n'ai pas répondu aux habitants : une infirmière m'a interrogé, une maman et ses deux enfants qui avaient une angine. Le quotidien c'est cela, je réponds. Madame, vous reprenez nos documents de campagne. Nous avons écrit que nous travaillons sur une maison médicale. Nous y travaillons depuis un certain temps. »

Madame LEVRAY : « Hé bien voilà une réponse à ma question. »

Monsieur le Maire : « Non ce n'est pas une réponse. Demain, nous allons pouvoir construire la plus belle maison médicale qui puisse exister, comment allez-vous la remplir ? Ce n'est pas simplement construire un bâtiment. On travaille sur le projet qui est privé. J'y travaille depuis plusieurs mois. Je ne peux rien en dire de plus. Mais, demain, elle peut s'ouvrir, ce n'est pas cela qui va faire venir les médecins. Je vous demande : quelles sont vos propositions au niveau municipal ? Que voulez-vous que fassent le Maire et son conseil municipal face à cette situation ? »

Madame LEVRAY : « Vous venez de nous donner un élément de réponse intéressant sur cette maison. Ensuite, il faut attirer les médecins. Quand je parlais d'attractivité de la commune, des choses vont se faire au niveau des logements, avec de nouvelles constructions, il y a l'attractivité des écoles, des travaux en cours, l'attractivité culturelle, tout cela fait partie de l'attractivité de notre commune. Ce n'est pas de la compétence CAPSO. »

Monsieur le Maire : « On n'avance pas à ce niveau là ? »

Madame LEVRAY : « Mais oui, nous avançons. Mais pour autant, il va falloir aller très très vite. »

Monsieur le Maire : « Donnez moi des exemples. »

Madame LEVRAY : « Je ne sais pas. Vous parlez d'une maison médicale. Pourquoi sur ce projet, on ne met pas tout de suite une priorité. Ensuite, elle va se remplir, des médecins aux alentours il y en a. Nous avons beaucoup de spécialistes qui viennent s'installer. »

Monsieur le Maire : « Il ne faut pas des spécialistes mais des généralistes, vous le savez. »

Madame LEVRAY : « Oui puisque nous avons des spécialistes et il y en a beaucoup sur la commune. Il manque des généralistes. J'ai vu aussi sur le site de l'ARS que notre commune était en Zone d'Action Complémentaire. À ce titre, nous pouvons avoir des aides particulières, une adresse net est réservée aux élus qui peuvent poser des questions à l'ARS. Une piste est peut être à travailler de ce côté là et que peut être vous l'avez déjà travaillée. »

Monsieur le Maire : « Oui. J'ai reçu dernièrement Monsieur DUMOULIN, qui était au cabinet du Président du Département, maintenant responsable du pôle santé en expérimentation pour le Département afin de salarier les médecins. Il était dans mon bureau il y a 3 jours. »

Madame LEVRAY : « Voilà encore une deuxième réponse intéressante qui va dans le sens de la question que j'ai posée. Plutôt que de vous fâcher, pourquoi ne pas donner cette information ? »

Monsieur le Maire : « Je viens de vous donner 2 pistes mais j'attends toujours vos propositions. Heureusement que j'ai comblé le vide. Vous dites, la ville doit faire, mais quand je vous demande ce qu'il faut faire, vous ne savez pas me répondre, à part penser que l'on n'a rien fait. J'ai reçu aujourd'hui office santé, renforcer durablement l'offre de soin dans vos communes, intéressant comme document, je vais le lire. Nous sommes bien conscients de la problématique qui n'est pas la problématique unique à Longuenesse. Je suis personnellement touché mais je ne fais pas de mon cas un cas personnel, entre le Docteur MENAIS, le Docteur SERAPHIN et d'autres qui vont partir. Ce n'est pas comme si nous n'avions rien fait. J'ai alerté la collectivité compétente qui est la CAPSO et après on avance. Mais sur le projet d'une maison médicale, nous l'avions écrit dans notre document de campagne, vous l'aviez écrit vous que vous alliez faire une maison médicale ? Même en 2020, nous étions conscients du problème. Je ne suis pas responsable du numerus clausus. Le Maire n'est pas responsable de tout. »

Madame DELECOURT : « Je trouve quand même dommage que, suite à cette question dont tout le monde connaît la problématique, vous vous fâchez toujours alors qu'il n'y a pas lieu. »

Monsieur le Maire : « Je ne me fâche pas, je vous ai demandé vos propositions, vous êtes incapables de me faire une seule proposition. »

Madame DELECOURT : « On vous a posé une question. Nous mêmes n'avons pas la réponse. »

Monsieur le Maire : « Vous dites que sur Longuenesse, je reprends, en attendant les travaux entrepris par la CAPSO pour une réponse globale sur le territoire, la commune envisage t-elle de proposer ses propres actions ? Je suis prêt à vous suivre, que proposez-vous comme actions sur Longuenesse ? »

Madame DELECOURT : « Nous sommes dans l'opposition. »

Monsieur le Maire : « Dans l'opposition, vous ne pouvez pas faire avancer les choses ? Vous pensez que si vous aviez fait une proposition intéressante pour régler le problème, nous ne vous aurions pas écouté ? Je vous rappellerais que Philippe BELHOSTE avait proposé sous l'ancienne mandature de passer les véhicules de la ville à l'éthanol. Qu'ai-je fait quand j'ai été élu ? Personne n'avait entendu ni écouté sa proposition. Quand j'ai été élu Maire, j'ai pris acte de sa proposition que je trouvais intéressante et nous sommes allés plus loin. J'ai demandé aux services d'y travailler et je ne savais pas que c'était réservé aux

véhicules essence alors que notre parc automobile est avant tout diesel. Là, vous n'avez aucune proposition. »

Madame DELECOURT : « C'est pour cela Monsieur le Maire qu'on vous a posé la question. Nous n'avons pas de proposition. »

Monsieur le Maire : « Je viens d'entendre, c'est enregistré. Vous n'avez pas de proposition. Nous sommes contents que vous ne soyez pas élus. »

Madame DELECOURT : « On ne peut pas avoir des idées sur tout. C'est vous la majorité, ce n'est pas nous. »

Monsieur le Maire : « A vous entendre, il faudrait que j'ai une réponse sur tous les problèmes. »

Madame DELECOURT : « Non, ce n'est pas ce qu'on a dit. Je pense qu'on va clôturer la question. »

Monsieur le Maire : « Nous travaillons en lien avec la CAPSO, avec le Département. Monsieur DUMOULIN vient de prendre son poste, Madame la Conseillère Départementale, il y a à peine 8 jours. Ils sont en période d'expérimentation afin de salarier les médecins. Nous étions avec M. BARRET et nous avons échangé à ce sujet. Il m'a dit Monsieur le Maire, je reste à votre disposition. »

Madame DELECOURT : « Je pense que pour éviter à chaque fois de se fâcher quand nous vous posons des questions, ne serait-il pas plus intéressant de nous associer parfois plus à certains projets. Nous sommes tellement mis de côté sur certains projets qu'on vous pose évidemment des questions. »

Monsieur le Maire : « Levez le doigt les personnes qui sont au courant du projet de maison médicale. Belle démocratie. »

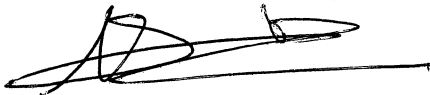
Madame DELECOURT : « C'est quand même dommage que la majorité ne soit pas au courant des projets. »

Monsieur le Maire : « Mais parce que je ne peux pas au risque de faire échouer le projet. »

Madame DELECOURT : « C'est dommage de ne pas faire confiance à ses colistiers. »

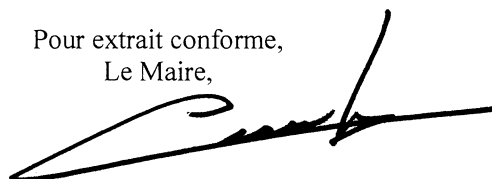
La séance est levée à 20 h 53

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 29/11/2021